

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

Forum mondial sur la concurrence

MÉTHODES ALTERNATIVES AUX PROGRAMMES DE CLÉMENCE

Session II – Appel à contributions des pays

7-8 décembre 2023

Ce document est un appel à contributions adressé aux pays en vue de la session II du Forum mondial sur la concurrence, qui se tiendra les 7 et 8 décembre 2023. Les participants sont invités à soumettre leur contribution le **27 octobre 2023** au plus tard.

JT03526312

À L'ATTENTION DE TOUS LES PARTICIPANTS AU FORUM MONDIAL

Objet : Table ronde sur les « méthodes alternatives aux programmes de clémence »

22^e Forum mondial sur la concurrence (7-8 décembre 2023)

Madame, Monsieur,

Le [Forum mondial sur la concurrence](#) organisera une table ronde sur les méthodes alternatives aux programmes de clémence le 7 décembre 2023.

Au cours de la dernière décennie, plusieurs tables rondes de l'OCDE ont été spécifiquement consacrées aux questions relatives aux programmes de clémence. Tout récemment, en juin 2023, le GT6 a examiné [l'avenir des programmes de clémence](#) et, en juin 2018, les [défis et la coordination des programmes de clémence](#).

Les programmes de clémence sont souvent perçus comme une méthode efficace pour détecter les ententes. Toutefois, de nombreuses autorités de la concurrence ne disposent pas de programmes de clémence, ou leur programme n'est pas suffisamment efficace, et pourtant elles parviennent à déceler les ententes. La mise en œuvre d'un programme de clémence efficace suppose d'exercer une dissuasion au moyen d'instruments répressifs, pour contraindre les membres de l'entente à rapporter son existence en produisant des preuves. Aussi, les autorités doivent parvenir à déceler les ententes même en l'absence d'un programme de clémence ou même si leur programme est peu efficace.

Selon diverses sources de données, y compris le rapport [Tendances de l'OCDE sur la concurrence 2023](#), le nombre de demandes de clémence au niveau mondial a diminué au cours des dernières années, un phénomène qui touche la plupart des pays. D'après ces données, à moins que le nombre d'ententes non détectées ait effectivement baissé (ce qui est difficile à mesurer avec précision), une diminution du nombre de demandes de clémence peut représenter un sérieux défi pour les autorités de la concurrence, les obligeant à recourir davantage à d'autres outils de détection.

Par conséquent, les outils de détection dont disposent les autorités doivent inclure d'autres méthodes réactives, comme les plaintes déposées par les concurrents et/ou les consommateurs et les programmes de signalement volontaire, ainsi que des outils proactifs, tels que les programmes d'éducation et de sensibilisation, les études de cas nationales et internationales, la surveillance sectorielle et les études de marché, la coopération entre autorités, ainsi que des programmes de filtrage plus avancés fondés sur la technologie, tant structurels que comportementaux. Lorsque les autorités recourent à l'ensemble de ces méthodes, elles peuvent être amenées à envisager de suivre une approche tenant compte des conflits potentiels entre elles.

Les discussions antérieures menées à l'OCDE (voir la table ronde de 2013 sur [les enquêtes d'office relatives aux ententes et l'utilisation de filtres pour détecter les ententes](#)) et au sein du RIC (voir la discussion du Groupe de travail du RIC sur les ententes 2019 consacrée aux [techniques de lutte contre les ententes](#)) ont souligné l'importance de mener une politique de détection mixte, conjuguant les programmes de clémence avec d'autres mesures réactives, parallèlement à la recherche active d'ententes et au lancement d'enquêtes d'office. Cette session offre l'occasion d'étudier en détail des méthodes alternatives aux programmes de clémence, à savoir les outils de détection réactifs et proactifs.

Les aspects suivants seront notamment abordés :

- Expérience de l'utilisation d'outils de détection réactifs et proactifs, parallèlement aux programmes de clémence ;
- Comment les méthodes alternatives peuvent être combinées avec la clémence afin de produire des avantages réciproques ;
- L'existence de conflits potentiels entre différentes méthodes et avec les programmes de clémence ; et
- Quelles sont les méthodes alternatives les plus efficaces en l'absence de programme de clémence.

Les méthodes alternatives peuvent être plus coûteuses et mobiliser plus de ressources que les demandes de clémence, d'où la nécessité d'une fonction de renseignement efficace qui fasse pleinement usage des pouvoirs d'enquête de l'autorité. Cette table ronde sera l'occasion d'examiner les implications des différentes méthodes alternatives à la clémence pour les autorités de la concurrence et d'évaluer si elles sont compatibles les unes avec les autres (et avec la clémence), et de déterminer celles qui peuvent se substituer à la clémence et celles qui pourraient entrer en conflit avec elle (comme les programmes de signalement dans certains cas).

L'objectif de cette table ronde est de procéder à un examen exhaustif de la façon dont les pouvoirs publics envisagent une stratégie de détection diversifiée, en mettant l'accent sur les avantages et sur les difficultés associés à chaque méthode. Il est judicieux de se demander si l'existence de méthodes alternatives de détection des ententes (y compris les poursuites au civil) réduit l'importance des programmes de clémence dans la détection des ententes ; quel rôle la sensibilisation du public peut jouer pour détecter les ententes, le cas échéant ; et quelles sources traditionnelles d'informations (rapports annuels ou rapports préparés pour les autorités de régulation des marchés, par exemple) peuvent être utilisées pour déceler les ententes.

Au lieu de s'arrêter sur chaque méthode de détection, les délégués sont invités à réfléchir à l'approche d'une stratégie de détection diversifiée dans une perspective d'ensemble. Cela implique de déterminer dans quelle mesure ces méthodes sont compatibles les unes avec les autres, quels sont leurs liens avec les programmes de clémence et en quoi elles peuvent remodeler la politique de détection des ententes. La réussite de cette table ronde dépendra étroitement des contributions écrites soumises par les délégations.

Pour vous aider à préparer votre contribution, veuillez vous reporter aux questions énumérées dans l'annexe à la présente. Nous vous invitons à soumettre une contribution écrite qui décrit votre point de vue et votre expérience des méthodes alternatives aux programmes de clémence.

Merci d'indiquer au Secrétariat avant le **vendredi 29 septembre 2023** si vous envisagez de soumettre une contribution. Les réponses écrites à cet appel à contributions devront nous parvenir au plus tard le **vendredi 27 octobre 2023** et être accompagnées d'un résumé succinct afin de permettre au Secrétariat d'organiser les réunions en temps voulu. Les contributions reçues passé ce délai risquent de ne pas être diffusées aux délégués à temps avant la réunion.

La page web de l'OCDE consacrée aux [méthodes alternatives aux programmes de clémence](https://www.oecd.org/fr/daf/concurrence/roundtables.htm) (URL courte [oe.cd/apc](https://www.oecd.org/fr/daf/concurrence/roundtables.htm)) sera le principal vecteur de diffusion des documents et liens en rapport avec ce sujet. Elle sera bientôt accessible à partir de la page principale des tables rondes <http://www.oecd.org/fr/daf/concurrence/roundtables.htm> (voir le site web du FMC : [oe.cd/gfcfr](https://www.oecd.org/fr/daf/concurrence/roundtables.htm)). Sauf refus exprès, le Secrétariat reproduira toutes les contributions écrites sur ce site.

Le Secrétariat compilera des résumés succincts des contributions écrites et les diffusera avant la réunion. Nous vous invitons à rédiger ce résumé (maximum une page) et à nous l'adresser avec votre contribution.

Toutes les demandes relatives aux documents à l'occasion de cette table ronde doivent être communiquées à M^{me} Angélique Servin (courriel : angelique.servin@oecd.org). Toutes les demandes portant sur le fond doivent être adressées à M^{me} Tal Arnon (courriel : tal.arnon@oecd.org).

Annexe - Propositions de questions à traiter dans le cadre des contributions écrites

Pour vous aider à rédiger votre contribution, vous trouverez dans cette annexe une liste de questions à examiner. Il n'est pas nécessaire d'y répondre à toutes, et vous pourrez aussi traiter des questions qui ne figurent pas sur la liste. Il conviendrait par ailleurs d'illustrer vos réponses en évoquant des affaires, des exemples, des réformes ou des études s'y rapportant. Veuillez rédiger votre contribution comme s'il s'agissait d'un mémoire plutôt que d'une liste de réponses à des questions.

Tendances récentes dans le domaine de la clémence et raisons qui les sous-tendent

- Votre pays a-t-il mis en place un programme de clémence ? Depuis combien de temps ?
- Si oui, quelle a été son efficacité au cours des 10 dernières années, et cette efficacité a-t-elle évolué au fil du temps ?
- Si son efficacité a diminué, quelles en sont les raisons selon vous ? L'utilisation de méthodes alternatives de détection, parallèlement aux programmes de clémence, pourrait-elle expliquer ce changement ?
- En quoi des méthodes alternatives de détection ont-elles complété les programmes de clémence ou créé des synergies avec ces programmes dans votre pays ?
- Avez-vous rencontré des conflits ou des difficultés entre différentes méthodes de détection, ou des conflits avec un programme de clémence lors de la poursuite d'enquêtes sur des ententes ?
- Comment votre pays concilie-t-il les ressources potentiellement élevées mobilisées par les méthodes alternatives avec leur efficacité pour déceler les ententes ?

Autres outils de détection réactifs parallèlement aux programmes de clémence

- Hormis les programmes de clémence, disposez-vous d'un autre outil de détection réactif ?
- Quelle est votre procédure de traitement des plaintes ? Quelles méthodes utilisez-vous pour analyser les plaintes ?
- Avez-vous mis en place un programme de signalement ? Quelle est son efficacité ? A-t-il été récemment réformé ?
- Si vous disposez d'un programme, offrez-vous des récompenses financières ? Si non, pourquoi ? Avez-vous déjà envisagé cette option ?
- Y a-t-il eu des cas dans lesquels l'offre de récompenses financières dans le cadre de programmes de signalement a posé des problèmes éthiques ou pratiques ?
- Selon vous, quelle est l'incidence de ces programmes sur le programme de clémence, et notamment sur les incitations des entreprises à solliciter la clémence ?
- Vous êtes-vous heurté à des difficultés ou à des limites lors de la mise en œuvre de ces outils ?
- Quelles mesures avez-vous prises pour assurer la protection des donneurs d'alerte et des plaignants face au risque de représailles ? Quel en a été l'impact sur la volonté des individus à livrer spontanément des informations ?

Outils de détection proactifs

- Quels outils proactifs de détection des ententes avez-vous mis en place ?
- Quel est le ratio entre les ententes détectées grâce à des outils réactifs et grâce à des outils proactifs ?

- Certains de vos outils proactifs ont-ils débouché sur des enquêtes ?
- Quel a été l'élément déclencheur de l'enquête ?
- Quel complément d'enquête avez-vous dû mener pour réunir les preuves nécessaires à une condamnation ?

Outils de détection proactifs : éducation et sensibilisation

- Quels outils d'éducation et de sensibilisation avez-vous mis en place ?
- Avez-vous utilisé différents outils d'éducation et de sensibilisation (initiatives sur mesure) en fonction du public ciblé ?
- Vos efforts d'éducation et de sensibilisation ont-ils abouti à une augmentation du nombre de signalements d'ententes à l'autorité ? Dans l'affirmative, par quels moyens ces ententes ont-elles été signalées ?

Outils de détection proactifs : coopération avec d'autres autorités

- Avez-vous mis en place une collaboration formelle/informelle avec d'autres autorités (nationales et internationales) dans le domaine de la détection des ententes ?
- Cette collaboration a-t-elle débouché sur des enquêtes ?
- Quelles sont les principales difficultés rencontrées lors de la collaboration avec des autorités de différents pays ? Et comment ces difficultés sont-elles gérées ?

Outils de détection proactifs : renseignement et surveillance sectorielle

- Quels mécanismes proactifs de renseignement et de surveillance sectorielle avez-vous mis en place ?
- Ces outils ciblent-ils un secteur en particulier ou sont-ils largement applicables ?
- Ont-ils abouti au lancement d'enquêtes ?
- Pouvez-vous citer des exemples de réussite directement imputable aux renseignements fournis par ces outils de détection ?
- Avez-vous eu recours à des documents publics (rapports annuels, rapports à l'intention d'autorités de régulation des marchés, par exemple) pour détecter une entente ? Si oui, quels types de documents avez-vous utilisés, et selon quelles modalités ?
- Comment garantisiez-vous l'exactitude et la fiabilité des informations réunies grâce à des outils de renseignement et de surveillance sectorielle ?
- Vous êtes-vous heurté à des difficultés ou à des limites lors de la mise en œuvre de ces outils ?

Outils de détection proactifs : filtrage

- Utilisez-vous des filtres pour la détection d'ententes ? Si oui, quels filtres avez-vous mis en place ?
- Si vous avez adopté des programmes de filtrage, sont-ils de nature structurelle et/ou comportementale ?
- Rencontrez-vous des contraintes de ressources ou des difficultés de collecte de données en lien avec l'application de filtres d'ententes ?
- Quelles sont les autres difficultés posées par l'utilisation de filtres pour détecter les ententes ?

- Lors de l'élaboration des filtres, avez-vous coopéré avec d'autres autorités de régulation, telles que des banques centrales, commissions de valeurs mobilières, ministères des finances et autres autorités de surveillance qui détectent les malversations et les fraudes autres que les ententes ?
- Face à l'évolution des technologies et des communications, comment votre pays a-t-il adapté ses stratégies afin d'intégrer des programmes avancés de filtrage fondés sur les technologies pour la détection d'ententes ?